

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2023

---

RELATIF AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2024 - (N° 809)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AS39

présenté par

M. Breton

-----

### ARTICLE 17

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 30 septembre »

la date :

« 20 septembre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli ayant pour objet d'avancer au 20 septembre 2024 - soit de 10 jours - la fin de la période permettant les dérogations aux repos dominical, afin que celle-ci prenne fin à une date plus proche de la fin des épreuves des jeux Paralympiques.